



Déclaration liminaire CTSD du 1^{er} février 2018

**Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et messieurs, membres du CTSD,**

Avec cette première carte scolaire du quinquennat, la politique budgétaire en matière d'éducation se concrétise.

Alors qu'une baisse importante de presque 33 000 élèves est attendue au niveau national, le premier degré est préservé avec une dotation supplémentaire de 3800 postes pour notamment mettre en oeuvre les mesures de dédoublement des CP et CE1 en éducation prioritaire. La démarche de conventions ruralité engagée depuis plusieurs années est également poursuivie avec un fléchage de 100 postes supplémentaires. La scolarisation des élèves en situation de handicap est aussi soutenue avec la création de 100 postes dédiés en particulier à l'ouverture d'Ulis.

Notre académie devra vivre cette carte scolaire à moyen constant dans le 1^{er} degré avec une dotation de 0 poste et 1465 élèves de moins. Mais la réalité est un peu différente... Si nous nous livrons à quelques petits calculs : $1465 / 24$ élèves (pas plus selon les mandats de l'Unsa-Education) cela représente 61 postes. Nous aurions rêvé d'une telle carte scolaire où l'académie aurait disposé de 61 postes pour baisser les effectifs dans les classes, renforcer le dispositif PDMQDC, préserver la ruralité. Et bien c'est plutôt un très mauvais rêve qui nous attend puisqu'en face il faut créer 54.5 postes pour le dédoublement en Education prioritaire et 12 postes de remplaçants, soit 66.5 postes. Ainsi la baisse des effectifs des élèves ne permettra que la mise en oeuvre des chantiers engagés par le ministre.

Et en Deux Sèvres alors ? La Rectrice demande, dans sa feuille de route énoncée en CTA, la création de 9 postes pour le dédoublement de classes, 2 postes de remplaçant et la suppression d'un poste de PDMQDC.

Ce que nous craignons l'année passée se confirme. Pour créer les postes de classes dédoublées, il faudra fermer d'autres classes. Mais comme il y a moins d'élèves ce ne devrait pas être un problème. Nous savons que la réalité est souvent moins facile : fermer des postes oui, mais pour créer des classes uniques ou d'uniques classes sur site ? Fermer des postes oui, mais pour créer des écoles où les taux d'encadrement dépasseront les 24 élèves par classe, taux maximum que défend l'Unsa-Education. Nous devrions nous réjouir, un seul poste de PDMQDC est menacé. Un de trop pour l'Unsa-Education pour qui ces postes sont nécessaires dans les écoles où ils sont implantés. Un de trop pour l'Unsa-Education pour qui ces postes devraient se développer. Et qu'en sera-t-il l'année prochaine ? Nous sommes vraiment inquiets quant à la pérennisation de ces PDMQDC puisque la Rectrice demande la suppression de 64.5 postes dans les autres départements de l'Académie.

En 2018 comme par le passé, l'Unsa-Education reste attachée à ce que le plus grand nombre de nos élèves accèdent à la réussite au sein de notre système éducatif, et que, par ailleurs, les personnels exercent dans des conditions de travail propres à atteindre cet objectif en conjuguant implication professionnelle et vie personnelle enrichissante.

Nous nous interrogeons sur les effets du protocole rural, en dehors de la dotation en postes et de la mise en place des PDMQDC. Nous nous enfonçons chaque année un peu plus dans une impasse. Les très petites écoles rurales sont nombreuses avec des taux d'encadrement bas mais qui pour autant ne permettent pas la fermeture d'une classe. Dans ces écoles parfois éloignées, cumulant difficultés sociales et multi-niveaux, les effectifs moins importants sont les bienvenus. Ce sont alors les plus grandes écoles à qui on demande d'être compréhensives puisque c'est là qu'il est encore possible de fermer une classe en respectant des seuils qui, on nous le rappelle régulièrement, sont indicatifs. Ce sont dans ces écoles également où on ne remplace pas lorsqu'il y a pénurie des remplaçants. Il est vrai que le protocole rural a

permis de conserver des postes en milieu rural et développer des postes de PDMQDC pour aider les équipes. Mais après ? Le maillage des écoles a-t-il vraiment changé ?

Les variations entre les taux d'encadrement, d'une école à une autre, sont très importantes. Ainsi le tableau de transparence nous apprend que ce taux peut varier de 16 élèves en écoles maternelles, de 17 élèves en école élémentaires et primaires. Qu'est-ce que cela signifie ? Que des écoles ont des classes de 13 élèves en moyenne quand d'autres écoles ont des classes de 29 élèves en moyenne. Evidemment il ne s'agit pas d'opposer les unes aux autres mais cet écart ne cesse de se creuser. A la rentrée 2017, cet écart était de 14 élèves en maternelle et 12 en élémentaire, à la rentrée 2016 il était de 11 élèves en maternelle et 10 en élémentaire. Comment expliquer aux collègues qu'ils ont les mêmes conditions de travail, aux parents que leurs enfants ont les mêmes conditions d'apprentissage ?

Le protocole rural prenant fin en 2018, comment allons nous sortir de cette impasse ?

Un des premiers chantiers de notre ministre a été de permettre aux collectivités territoriales de revenir sur la semaine de 4.5 jours. Nous avons mené une enquête auprès des écoles concernant ces rythmes. Il apparaît, parmi les réponses, que vous avez, Monsieur le Directeur Académique, souvent respecté l'avis des collectivités lorsqu'il était différent de celui du conseil d'école. Pour un certain nombre d'écoles, vous avez même donné un avis différent à la fois de celui des écoles et des conseils municipaux. Sans doute la quadrature du cercle était impossible, mais l'élève y sera-t-il gagnant ? Car finalement c'est cela qui devrait être le plus important avant même l'enfant dans son offre éducative ou dans son territoire. Les collègues n'ont pas tous l'impression que cette priorité ait été la première. Enfin les écoles qui restent à 4.5 jours l'ont officiellement appris le 24 janvier et dans le même mail qu'elles avaient jusqu'au 7 février pour faire connaître d'éventuels nouveaux horaires. Les écoles ont donc à peine deux semaines pour s'assurer que tous les partenaires sont d'accord, il sera impossible à certaines écoles de tenir ces délais jamais évoqués auparavant.

Dans le second degré, on assiste à une dégradation du taux d'encadrement des élèves et à un redéploiement entre les académies. En effet, il faudra accueillir 26 000 élèves de plus à moyens constants. Dans l'Académie de Poitiers, 32 emplois sont supprimés pour une démographie stable et 30 postes sont attribués en HSA.

L'Unsa-Education dénonce la compensation de cette perte par une attribution supplémentaire d'HSA représentant 30 postes. Ce tour de passe-passe qui permet de faire croire que les moyens attribués seront les mêmes obligera les enseignants à avoir davantage d'heures supplémentaires. Les collèges seront particulièrement touchés.

Pour l'Unsa-Education, il faudra veiller à consolider l'offre éducative en milieu rural, réduire les effectifs des classes maternelles et élémentaires, répondre aux besoins des élèves hors éducation prioritaire notamment avec les Rased et le dispositif *Plus de maîtres que de classes*, soutenir l'organisation des enseignements et des projets pour tous au collège, accompagner les lycées.